

BECOUBE
1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX

S.A. DBV TECHNOLOGIES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA),
DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION
D' ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES (BSAANE),
DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION
D' ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES REMBOURSABLES (BSAAR)
AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION
AU PROFIT DE CATEGORIES DE PERSONNES**

*Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2019
25^{ème} résolution*

S.A. DBV TECHNOLOGIES
177 - 181, avenue Pierre Brossolette
92120 MONTRouGE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA), de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes (BSAANE), de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions nouvelles et/ou existantes Remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2019 - 25^{ème} résolution

A l'Assemblée Générale de la société DBV TECHNOLOGIES,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de Bons de Souscription d'Actions (BSA), de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes (BSAANE), de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions nouvelles et/ou existantes Remboursables (BSAAR), réservée aux mandataires sociaux, aux membres du comité scientifique, aux salariés de la société ainsi qu'aux personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la société ou aux sociétés françaises ou étrangères qui sont liées à la société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, pour un montant maximum de 0,5 % du capital au jour de la présente Assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelée à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celle-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à ANGERS et PARIS-LA-DEFENSE, le 3 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE



S. BERTRAND
Associé

DELOITTE & ASSOCIES



J. RAZUNGLES
Associé